



## Dispositions spécifiques du curriculum pour l'obtention du diplôme du premier prix et du diplôme supérieur :

### Formation musicale-solfège

UV nécessaires pour l'obtention du diplôme du premier prix : 50 uv

UV nécessaires pour l'obtention du diplôme supérieur : 90 uv

1 autre branche instrumentale prévue au règlement grand-ducal à l'exception du piano, de l'orgue et du clavecin	Diplôme du 2 <sup>e</sup> cycle	15 uv
Lecture-déchiffrage	Certificat du degré inférieur	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv
Harmonie	Diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle	10 uv
	Diplôme du 2 <sup>e</sup> cycle	15 uv
Harmonie pratique	Certificat du degré inférieur	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv
Piano ; orgue ; clavecin	Diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle	10 uv
	Diplôme du 2 <sup>e</sup> cycle	15 uv
Chant classique/moderne/jazz	Diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle	10 uv
	Diplôme du 2 <sup>e</sup> cycle	15 uv
Analyse musicale	Certificat du degré inférieur	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv
Improvisation	Certificat du degré inférieur	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv
Toute autre branche prévue au règlement grand-ducal	2 années de cours à attester par l'établissement	5 uv
	Diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle	10 uv
	Certificat du degré inférieur	10 uv

Disposition spéciale : Pour les élèves détenteurs du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires, section F, une équivalence de 15 uv pour l'analyse musicale peut être accordée à l'élève.